



Soutien à nos camarades inculpés

**Rassemblement devant le tribunal de
Bobigny**

Jeudi 6 octobre, 12h30

Le 28 avril dernier, l'Assemblée générale interprofessionnelle de Saint-Denis organisait une action au port de Gennevilliers dans le cadre du mouvement contre la loi Travail. Après cette action, alors que le cortège se rendait à la Bourse du travail de Saint-Denis pour tenir une assemblée générale, les policiers les en ont empêchés en « nassant » et en arrêtant environ 150 manifestant-e-s.

Les policiers ont également frappé et placé en garde à vue Nicolas P., ancien étudiant et vacataire de la bibliothèque à Paris 8, cheminot militant à Sud rail, et Nicolas Jounin, ancien enseignant en sociologie de Paris 8, militant de la CGT. Au premier, il est reproché le port d'un Opinel, qu'il utilise quotidiennement au travail, et le refus de donner son empreinte ADN. Le second est accusé de violences sur policier (ce qu'il conteste), sur la base du seul témoignage d'un commissaire. Pour faire bonne mesure, le policier qui aurait été battu a eu un jour d'interruption temporaire de travail, autant que notre camarade frappé à la tête et à la hanche.

Le lendemain de leur interpellation, les deux Nicolas ont refusé la comparution immédiate, cette justice expéditive qui a déjà envoyé de nombreux/ses militant-e-s contre la loi Travail en prison. Ils étaient soutenus par une manifestation de 300 personnes, qui a contribué à leur remise en liberté rapide, alors que la procureure réclamait la détention provisoire contre Nicolas Jounin au nom du « contexte actuel » et du « risque de récidive » !

Le 6 octobre prochain aura lieu leur procès

Durant tout le mouvement contre la loi travail, les violences policières, les interdictions de manifester, les cortèges encagés et les interpellations de militant-e-s (dont plusieurs camarades de la CGT de Saint-Denis) se sont multipliés. Le but : nous intimider et nous dissuader de protester contre la régression inédite que représente la loi Travail.

**Les procès de manifestant-e-s nous concernent donc toutes et tous, car ils
attaquent notre droit d'expression et de manifestation.**

C'est pourquoi la CGT FERC Sup de Paris 8 appelle à un **rassemblement devant le tribunal de Bobigny le 6 octobre à 12h30** pour soutenir Nicolas P. et Nicolas Jounin et montrer notre solidarité face à la répression.